



Règlement OP n° 29306

1 achat acheté = 100€*

**sous la forme de plus de 40 bons de réduction
à valoir sur de prochains achats de produits Procter & Gamble*

1. Généralités

- 1.1. Les présentes conditions promotionnelles (ci-après "les conditions promotionnelles") s'appliquent à la campagne (ci-après la "Campagne") organisée par Procter & Gamble France SAS dont le siège social est situé à 163/165 quai Aulagnier 92600 Asnières-sur-Seine (ci-après "P&G") et peuvent également être consultées sur le site web
- 1.2. En participant à cette Campagne, les participants acceptent l'applicabilité des présentes conditions promotionnelles.
- 1.3. P&G a le droit, à sa propre discrétion et sans préavis, de changer ou de modifier les présentes conditions promotionnelles pendant la durée de cette Campagne, ou d'interrompre, de modifier ou d'adapter la présente Campagne si les circonstances l'exigent, sans que P&G et/ou le fournisseur ne soient tenus d'indemniser les participants de quelque manière que ce soit. Le changement ou l'adaptation des conditions promotionnelles et la résiliation, le changement ou l'adaptation de la Campagne seront annoncés par P&G via le site web enviedepius.com/mesbonsdereduction
- 1.4. L'organisation de cette Campagne est assurée par HighCo DATA France dont le siège social est situé au 365 AVENUE ARCHIMEDE - CS 70392 - 13799 AIX EN PROVENCE CEDEX 3, au nom de Procter & Gamble.
- 1.5. Procter & Gamble se réserve droit de l'annoncer sur tout autre support.
- 1.6. La Campagne débute le 01/07/2025 et se termine le 31/03/2026 (date limite de participation sur le site 31/03/2026). Elle se déroule exclusivement dans les magasins physiques et/ou en ligne en France Métropolitaine (Corse comprise) et DROM (Martinique, Guyane, Mayotte, Guadeloupe et La Réunion).
- 1.7. Le droit français s'applique aux présentes conditions promotionnelles. Tout litige découlant des conditions promotionnelles ou de la Campagne doit être soumis au tribunal du domicile du défendeur.
- 1.8. Les données personnelles fournies ne seront utilisées que pour le traitement de cette Campagne et seront supprimées au terme de celle-ci (voir également article 9.1)

2. Conditions de participation

- 2.1. La participation à la Campagne est ouverte à toutes les personnes physiques âgées de 18 ans et plus résidant en France qui sont titulaires d'un numéro de compte en France Métropolitaine (Corse comprise) et DROM.
- 2.2. La participation à cette Campagne n'est possible que pendant la période de promotion.
- 2.3. La participation est soumise à l'obligation d'achat d'au moins un des produits éligibles à la campagne (voir article 12 : liste des produits éligibles).
- 2.4. La campagne sera limitée à 1 participation par compte Envie de Plus. Les bons de réduction ne peuvent être reçus qu'une seule fois.
- 2.5. Les conditions d'obtention et d'utilisations des coupons de réduction attribués sont décrites à l'article 5.
- 2.6. Les participants sont tenus de fournir des informations correctes, à jour et complètes. P&G n'est pas responsable de tout dommage résultant de la transmission d'informations incorrectes.
- 2.7. P&G est en droit de disqualifier des participants s'il estime que ceux-ci n'agissent pas conformément aux présentes conditions promotionnelles ou si les participants accèdent à cette Campagne de manière frauduleuse.
- 2.8. Vous êtes tenus de conserver votre preuve d'achat originale jusqu'à la fin de la Campagne.
- 2.9. La société organisatrice se réserve le droit de procéder à toute vérification pour le respect du présent article comme de l'ensemble du règlement, notamment pour écarter tout participant ayant commis un abus quelconque, sans toutefois qu'elle ait l'obligation de procéder à une vérification systématique de l'ensemble des participants.
- 2.10. Toute utilisation de profils Facebook et/ou Instagram différents et/ou de multi-comptes Envie de Plus pour un(e) même participant(e) sera considérée comme une tentative de fraude entraînant son élimination définitive.



- 2.11. P&G et/ou le fournisseur sont à tout moment en droit de vous réclamer votre preuve d'achat afin de vérifier votre achat ainsi que la copie d'une preuve d'identité et du RIB porteur du nom et prénom du bénéficiaire de l'offre afin de vérifier les coordonnées et identités complètes. Cette vérification peut être effectuée en cas de suspicion de fraude ou de manière purement aléatoire. Si vous ne pouvez pas fournir cette preuve d'achat, ou justifier de votre identité, ou si les informations ont été fournies de façon inexacte ou mensongère, vous serez automatiquement exclu de la participation et vous ne recevrez pas de remboursement.
- 2.12. P&G ne peut être tenu responsable sur la base des présentes conditions promotionnelles ou de la présente Campagne. P&G n'est pas responsable des dommages de toute nature découlant de la participation à cette Campagne.
- 2.13. Conformément aux dispositions légales et réglementaires en matière de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, et afin d'assurer la sécurité et la transparence des opérations promotionnelles, Procter & Gamble et/ou le fournisseur se réservent le droit de vérifier les informations fournies dans le cadre des promotions et des demandes de remboursement.
- Ces contrôles peuvent inclure, sans s'y limiter :
- La vérification de l'identité des participants et des bénéficiaires, notamment par la collecte et l'examen de documents tels qu'une carte d'identité et/ou un justificatif de domicile ;
 - L'examen approfondi des informations fournies en cas d'irrégularités ou de comportements suspects, incluant la comparaison de pièces justificatives (documents d'identité, factures, preuves d'achat) ;
 - L'analyse des transactions liées aux demandes de remboursement, visant à identifier toute opération financière suspecte, notamment via la vérification des informations bancaires (IBAN/BIC).
- En cas de non-conformité aux exigences réglementaires ou en cas de doute raisonnable sur l'authenticité des informations transmises, Procter & Gamble et/ou le fournisseur se réserve le droit de refuser ou de suspendre le traitement de la demande de remboursement, sans exclure d'éventuelles actions légales ou réglementaires qui pourraient être engagées.
- Toute participation à cette offre de remboursement implique l'acceptation pleine et entière de ces modalités.

3. Comment y participer?

- 3.1. Pour participer à cette Campagne, il convient de :
- Acheter entre le 01/07/2025 00:00 et le 31/03/2026 23:59 pendant les heures d'ouverture d'un magasin physique et/ou en ligne les produits présents dans la campagne et conserver la preuve d'achat.
 - Visiter le site web [enviedeplus.com/mesbonsdereduction](https://www.enviedeplus.com/mesbonsdereduction) puis s'inscrire pour devenir membre, et remplir le formulaire.
 - Sélectionner l'opération « 1 achat = 100 euros »
 - Télécharger la preuve d'achat au plus tard le 31/03/2026 23:59
 - Valider l'acceptation des conditions de participation à l'opération
- Si votre demande remplit les conditions, vous recevrez un email vous confirmant que des bons de réduction d'une valeur totale allant jusqu'à 100€* seront crédités une fois sur votre compte Envie de Plus.
- Valeur totale de plus de 40 offres de réduction incluant les bons de réduction et bons de réduction dorés à imprimer sur le site <https://www.enviedeplus.com/connexion> après validation de votre participation.



A noter :

- Chaque ticket de caisse ne peut être utilisé qu'une seule fois. Pensez à déclarer l'ensemble des produits présents sur votre ticket de caisse lors de votre participation.
- Une fois le ticket de caisse transmis vous ne pourrez plus le réutiliser.
- Téléchargez une photo nette de votre ticket de caisse entier (ne pas entourer, ni surligner les achats effectués).
- Doivent être mentionnés sur le ticket de caisse : la date d'achat et l'heure d'achat ; le nom et l'adresse du magasin; les produits achetés éligibles ainsi que les quantités et les montants d'achat ; la marque des produits achetés
- Conservez votre ticket de caisse !

- 3.2. Les demandes transmises après le 31/03/2026 ne seront plus traitées
- 3.3. La campagne sera limitée à une participation maximum (1 ticket de caisse = 100 euros de bons de réduction quel que soit le nombre de produits achetés) par compte Envie de Plus.*
- 3.4. La campagne sera limitée à 1 participation par compte Envie de Plus. Les bons de réduction ne peuvent être reçus qu'une seule fois.

4. Rétribution

- 4.1. Si votre demande remplit les conditions de la Campagne, vous recevrez des bons de réduction d'une valeur totale de 100€* qui seront crédités une fois sur votre compte Envie de Plus :
*à valoir sur vos prochains achats de produits Procter & Gamble, sous la forme de plus de 40 offres de réduction à imprimer sur le site <https://www.enviedepius.com/connexion>
- 4.2. Vous recevrez un email vous confirmant la validité de votre participation : comptez 48h à réception de cet email pour accéder à vos bons de réduction sur votre compte Envie de Plus. Pensez à vous connecter à votre compte Envie de Plus pour accéder à vos bons de réduction.
- 4.3. Un bon de réduction n'est imprimable qu'une seule fois. Pensez à bien vérifier que votre imprimante est connectée et dispose d'assez d'encre avant de lancer votre impression.
- 4.4. Les produits éligibles, montants de réduction et dates de validité des bons de réduction peuvent varier – voir conditions sur le site <https://www.enviedepius.com/>.
- 4.5. Vous disposerez de 30 jours suite à l'impression de chaque bon de réduction pour l'utiliser en caisse lors d'un prochain achat.
- 4.6. Selon le coupon, vous aurez jusqu'au 30 avril pour imprimer vos bons de réduction de la campagne 1=100.
- 4.7. Un seul bon d'achat par achat, par ménage et par transaction.

5. Données personnelles

- 5.1. Dans le cadre de cette Campagne, chaque participant veillera à ce que les informations personnelles qu'il fournit soient correctes, à jour et complètes.
- 5.2. Procter & Gamble France SAS est le responsable du traitement de vos données et traitera les données que vous partagez, en conformité avec sa politique de confidentialité, pour la gestion de cette Campagne et, avec votre consentement, pour vous envoyer des emails, des offres et des bons de réduction de la part de Pampers et d'autres marques de confiance de P&G (voir <https://us.pg.com/brands/> pour un aperçu de nos marques). A cet effet, P&G pourra partager vos données personnelles et les transférer hors de l'Union Européenne, avec d'autres entités P&G et des tiers agissant en son nom dans le cadre de ses activités marketing ; vos données personnelles bénéficieront alors de mesures de protection et de garanties adéquates. Vous pouvez exercer vos droits en matière de protection des données pour l'accès, la rectification, l'effacement, la portabilité de vos données, pour vous opposer à ou restreindre le traitement des données personnelles vous concernant dont P&G dispose, pour retirer votre consentement et/ou pour modifier vos préférences et abonnements en contactant : Procter & Gamble France SAS – Service Consommateurs – 92665 Asnières Cedex. Vous disposez également du droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL et d'un droit de définir des directives relatives au sort de vos données à caractère personnel après votre mort et de leur traitement. Pour mieux adapter nos communications à vos centres d'intérêt, nous combinerons les données que vous fournissez ou que nous aurons obtenues de sources disponible sur le marché à d'autres données que nous aurons recueillies à votre sujet en provenance de plusieurs sources et de tiers. Vous trouverez l'intégralité de notre politique de confidentialité incluant plus



d'informations sur vos droits liés à la protection des données et comment les exercer en ligne https://www.pg.com/privacy/french/privacy_statement.shtml

- 5.3. Vos données personnelles seront conservées pendant la durée nécessaire à l'exécution de l'opération et dans la limite d'un an, sauf si une durée plus longue est autorisée ou imposée en vertu d'une disposition légale ou réglementaire.
- 5.4. Le traitement de vos données personnelles par Facebook et Instagram est régi par la politique de confidentialité de Facebook et Instagram (disponibles ici : <https://www.facebook.com/about/privacy/previous> et https://help.instagram.com/519522125107875/?maybe_redirect_pol=0). Procter & Gamble ne peut être tenu responsable d'un tel traitement.

6. Cas de Force Majeure - Réserve de Prolongation

- 6.1. La responsabilité des organisateurs ne saurait être encourue si, pour un cas de force majeure ou indépendant de leur volonté, la présente Campagne devait être modifiée, écourtée ou annulée, notamment en cas de pertes, vols ou détériorations qui pourraient éventuellement survenir sur les bulletins de participation.
- 6.2. L'organisateur se réserve dans tous les cas la possibilité de prolonger la période de participation, et de reporter toute date annoncée, sans y être tenus, même en cas de grève des postes.
- 6.3. Des additifs, ou en cas de force majeure, des modifications, à ce règlement peuvent éventuellement être publiés pendant la durée de la Campagne. Ils seront considérés comme des annexes au présent règlement.
- 6.4. Les lots qui ne pourront être distribués, pour des raisons indépendantes de la volonté des organisateurs, ne seront pas réattribués.

7. Droits et responsabilités de l'organisateur

- 7.1. Les participants reconnaissent participer à cette Campagne à leurs propres risques.
- 7.2. Sauf disposition légale contraire, Procter & Gamble et les tiers engagés par Procter & Gamble ne peuvent pas être tenus responsables:
 - a) En cas d'interruption des réseaux, la perte, les retards ou manquements causés par la poste;
 - b) En cas d'accidents, dommage aux biens, pertes, livraisons tardives, coûts et tout autre dommage, de quelque ordre ou de quelque cause que ce soit, survenant suite à la participation à cette Campagne ou à l'attribution, la réception ou l'utilisation du prix de quelque façon que ce soit;
 - c) En cas de perte ou détérioration de quel qu'ordre que ce soit, du à l'utilisation d'un fichier ou document ayant été envoyé par post ou par courriel ou transféré de quelle qu'autre façon que ce soit aux organisateurs ou à l'agence dans le cadre de cette Campagne;
 - d) (les conséquences de) tout défaut dans les prix ;
 - e) Fautes de frappe, erreurs, ou contenu incorrect de quelque sorte que ce soit et sur quelque support que ce soit, et
 - f) Toute incompatibilité entre les technologies utilisées pour la Campagne et la configuration matérielle et/ou logicielle utilisée par le participant.
 - g) Pour l'utilisation par les participants des plateformes Facebook et Instagram.
 Cette clause 7.2 n'est pas applicable en cas de négligence grave ou faute intentionnelle de la part de l'organisateur, ses mandataires ou ses représentants.

8. Internet

- 8.1. Procter & Gamble rappelle aux participants les caractéristiques et les limites du réseau internet et décline toute responsabilité liée aux conséquences de la connexion des participants à ce réseau.
- 8.2. Plus particulièrement, Procter & Gamble ne saurait être tenue responsable de tout dommage, matériel ou immatériel causé aux participants, à leurs équipements informatiques et aux données qui y sont stockées, et aux conséquences pouvant en découler sur leur activité personnelle, professionnelle ou commerciale.
- 8.3. Procter & Gamble ne saurait davantage être tenue responsable au cas où un ou plusieurs participants ne pourraient parvenir à se connecter au site www.enviedepius.com ou à y jouer du fait de tout défaut technique ou de tout problème lié notamment à l'encombrement du réseau. Tout joueur dont le score est faussé par un bug informatique ne saurait être déterminé gagnant du jeu.



- 8.4. Procter & Gamble se réserve le droit d'arrêter ou de suspendre la Campagne en cas de fraude ou dans tous les cas où, pour quelque raison que ce soit, le système informatique attribuerait des dotations non prévues au présent règlement. Dans ces cas les messages ayant informé les participants d'un gain seraient considérés comme nuls et nonavenus.

9. Questions et remarques

- 9.1. Toute question ou remarque concernant la présente Campagne devra être envoyée par écrit dans un délai de 30 jours suivant la fin de la Campagne au <https://conso.highco-data.fr/fr/contact>. En cas de réclamation, il faudra préciser le numéro de l'opération concernée : **29306**.
- 9.2. Les questions et/ou remarques introduites en dehors du délai, ou qui ne sont pas formulées par écrit, ne seront pas traitées.

10. Attribution De Compétence

- 10.1. Le présent règlement est soumis à la loi française.
- 10.2. La participation à cette Campagne implique l'acceptation pure et simple du présent règlement et l'arbitrage de la société Procter & Gamble pour toutes les contestations relatives à l'interprétation ou à l'application du présent règlement. Les litiges non réglés à l'amiable seront portés devant les Tribunaux compétents.

11. Liste des offres/produits :

- 11.1. L'opération n° 29306 « 1 achat = 100 euros » est valable sur tous les produits Procter & Gamble, à savoir sur tous les produits des marques suivantes :
- Always
 - Always Discreet
 - Antikal
 - Ariel
 - Dash
 - DermaX Pro
 - Fairy
 - Febreze
 - Fixodent
 - Gillette
 - Head&Shoulders
 - Herbal essences
 - King C Gillette
 - Lenor
 - MR Propre
 - Ninjamas
 - Oral B
 - Swiffer
 - Venus